

LE POUVOIR D'ACHAT DES TRAVAILLEURS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE AU REGARD DU PROJET DE LA NOUVELLE GRILLE INDICIAIRE DE SALAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Par

Kouglo Boèvi LAWSON BODY /Décembre 2010

Les togolais sont confrontés depuis quelques années à une hausse régulière des prix des différents produits du panier de la ménagère. Dans le contexte du Togo où les revenus salariaux sont quasi stationnaires ces dernières années, ce phénomène engendre la cherté de la vie et accentue la dégradation du pouvoir d'achat et des conditions de vie des travailleurs dans le pays. Le projet de la nouvelle grille indiciaire de salaire de la Fonction Publique peut apparaître comme une bouée de sauvetage pour les travailleurs de l'Administration si ses propositions se traduisent par des changements significatifs dans la grille au profit des travailleurs.

Ce séminaire atelier de la FESSEP à la suite de la récente journée de la CSTT sur la problématique de la dégradation du pouvoir d'achat des travailleurs togolais offre une opportunité pour les syndicats de l'Administration publique de se pencher sur le sujet et tenter de rapprocher les propositions de la nouvelle grille aux conditions et au coût de vie des travailleurs au Togo. Se faisant, ils pourront, dès lors sur la base d'une meilleure connaissance de la situation présente et future, se faire une idée exacte sur les perspectives d'amélioration des conditions salariales des travailleurs togolais évoluant dans le secteur public.

Dans cette communication, on se propose d'apprécier la nouvelle grille de la Fonction Publique par rapport au niveau de vie des travailleurs. Pour ce faire, le plan suivant est adopté :

- La situation du pouvoir d'achat des travailleurs de l'Administration Publique
- Les perspectives de la nouvelle grille de la Fonction Publique sur les travailleurs du secteur public
- Conclusion

1 La situation du pouvoir d'achat sur les travailleurs de l'Administration Publique

Le pouvoir d'achat des revenus est la capacité, plus ou moins grande, pour un revenu de permettre à son détenteur de se procurer les biens et services disponibles sur le marché (ou la quantité de biens ou de services qu'une somme d'argent permet d'acheter), face à l'évolution des prix. La capacité d'achat peut être exprimée à prix courant c'est à dire dans l'immédiat.

Cependant, lorsqu'on considère l'évolution des prix, cette capacité est plutôt exprimée à prix constant par rapport à une période donnée prise comme référence. Il est un outil de comparaison des revenus réels des citoyens dans un pays (d'une période à une autre ou d'une catégorie à une autre ou encore d'une région à une autre) et /ou entre pays.

Le pouvoir d'achat des revenus est d'autant plus élevé que les revenus augmentent plus vite que les prix.

La vie chère exprime une situation de hausse de prix des principaux produits du panier de la ménagère alors que les revenus sont stables ou augmentent moins que proportionnellement. Elle se manifeste donc par l'accroissement relativement important des dépenses de consommation dues à l'augmentation des prix des produits de première nécessité.

Au Togo, la situation du pouvoir d'achat des travailleurs est caractérisée par sa dégradation nette à cause de la croissance plus importante et continue du niveau des prix par rapport aux revenus et de la flambée récente des prix des produits de première nécessité ces 3 dernières années.

Ainsi entre 2000 et 2010, l'augmentation des prix serait d'environ 33%. Ce qui entraînerait une réduction du pouvoir d'achat de près de 24% car 1000F de l'année 2000 ne valaient que 752 F en juillet 2010, soit une baisse du pouvoir d'achat de 25%.

Par ailleurs, si l'on considère 1993, l'année avant la dévaluation du franc CFA comme année, de référence, entre 1993 et 2008, la hausse cumulée des prix serait de 110% \times 1,33% soit 146%. Ce qui correspondrait à une dégradation de 594 F du pouvoir d'achat. 1000 F de Juillet 2010 ne valant 406 F de 1993.

Sur la base de ces considérations et tenant compte des conditions d'existence au Togo, une estimation du niveau des dépenses est faite pour quatre catégories de ménages Togolais de 5 personnes dont deux travaillent permettent de faire ressortir la situation typique de quatre types de ménages togolais (Tableau 1). Les quatre types sont :

- Les ménages à revenus très élevés (type 1). Ce sont les cadres de la catégorie A1
- Les ménages à revenus élevés (type 2). Ce sont les cadres de la catégorie A2
- Les ménages à revenus moyens (type 3). Ce sont les agents de la catégorie B
- et les ménages à revenus faibles (type 4). Ce sont les agents de la catégorie C.

Tableau 1 : Une appréciation des dépenses mensuelles moyennes de quatre types de ménages de 5 personnes vivant au Togo en 2010 (montant en FCFA)

	Principales rubriques de dépenses	Type 1 (A1)	Type 2 (A2)	Type 3 (B)	Type 4 (C)
1	Alimentation	150.000	120.000	70.000	50.000
2	Habillement (forfait provisions)	30000	20.000	10.000	5.000
3	Loyer, eau et électricité	60.000	40.000	35.000	25.000
4	Equipement (Mobilier, Appareil ménager, petit équipement)	25.000	15.000	10.000	5.000
5	Santé et hygiène* (Hygiène, soins, consultation, hospitalisation, médicaments)	30.000	20.000	15.000	10.000
6	Transport (Carburant, réparation et entretien de véhicule, transport urbain, autre frais de transport)	60.000	40.000	30.000	20.000
7	Education des enfants (Equipement scolaires les enfants, Ecolage, scolarité, transport, autres)	40000	25.000	15.000	10.000
8	Loisirs	20.000	15.000	10.000	5.000
9	Provisions pour congés	25.000	15.000	10.000	5.000
10	Aides et transferts (Décès, offrande, dons, aides familiales etc.)	30.000	20.000	10.000	5.000
11	Augmentation d'actif (Achat de terrain, achat de véhicule, construction de logement)	60.000	50.000	25.000	10.000
12	Dépenses diverses (Honoraires Assurance, poste télécommunication)	45.000	35.000	15.000	10.000
	Dépenses totales	575.000	415.000	255.000	160.000

Calculs de l'auteur sur la base d'une estimation du coût de la vie au Togo et des différentes rubriques définies par l'enquête budget consommation des ménages menée par la Direction de la Statistique

Les dépenses estimées dans le tableau 1 ont été comparées aux revenus des différents types de ménages selon que deux cas : le cas où deux membres du ménage ont un emploi salarié et ensuite le cas où seul un membre du ménage exerce un emploi décent. Les résultats de ces comparaisons sont présentés dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2 : Estimation du coût de la vie au Togo et de la couverture des revenus par les dépenses Lomé en Août 2010 pour quatre types de ménages (montant en FCFA)

	Principales rubriques de dépenses	Type 1 (A1)	Type 2 (A2)	Type 3 (B)	Type 4 (C)
A	Dépenses mensuelles totales	575.000	415.000	255.000	160.000
B	Revenus mensuelles de 2 membres	450.000	350.000	200.000	100.000
C	Ecart entre revenus et dépenses = B-A	- 125.000	- 65.000	- 55.000	- 60.000
D	Taux de couverture des dépenses par les revenus = B/A	78,3%	84,3%	78,4%	62,5%
E	Revenus mensuels d'un membre	300.000	200.000	125.000	60.000
F	Ecart entre revenus et dépenses = E-A	-275.000	-215.000	-120.000	-100.000
G	Taux de couverture des dépenses par les revenus = E/A	52,2%	48,2%	49%	37,5%

Un examen de ces données, indique que pour satisfaire leurs besoins élémentaires au moins deux membres des ménages doivent exercer une profession. Même dans ce cas, les revenus ne parviennent pas à couvrir totalement les dépenses. Le taux de couverture **se situerait entre 62,5% et 84,3%**.

Par contre, au cas où dans le ménage, il n'y aurait qu'un seul membre qui exerce un emploi décent, la couverture des dépenses par les revenus ne serait que de l'ordre **37,5% à 52,2%**.

De façon mécanique, il est évident notamment qu'avec la hausse du prix du carburant et des transports, les taux de couverture estimés vont baisser. Les dépenses de toutes les catégories de ménages devraient augmenter à la faveur du relèvement notamment des postes budgétaires suivants : poste 6-Transport ; poste 7-Education des enfants et poste 1-Alimentation. Cette situation devra entraîner la réduction de certains postes et ou le changement du genre de vie des Togolais.

2 Les perspectives de la nouvelle grille de la Fonction Publique sur les travailleurs du secteur public

Deux propositions ont été faites dans le cadre du réaménagement de la grille indiciaire en référence au nouveau statut de la fonction publique. D'abord la proposition de l'Administration Générale (Option A) et ensuite celle du PNUD (Option B).

Ces différentes propositions ont été comparées à la situation actuelle et ensuite entre elles.

Tableau 3 : Comparaison des deux options de réaménagement de la grille indiciaire avec la situation actuelle

		<i>Situation Actuelle (I)</i>	<i>Proposition de l'Administration Générale (A)</i>	<i>Proposition du PNUD (B)</i>	<i>Variation A / I</i>	<i>Variation B / I</i>	<i>Variation B / A</i>
A1	Minimum	123110	123110	117901,5	0%	-4%	-4%
	Maximum	265160	388270	499069	46%	88%	29%
		<i>Situation Actuelle (I)</i>	<i>Proposition de l'Administration Générale (A)</i>	<i>Proposition du PNUD (B)</i>	<i>Variation A / I</i>	<i>Variation B / I</i>	<i>Variation B / A</i>
A2	Minimum	104170	104170	96594	0%	-7%	-7%
	Maximum	198870	303040	399634	52%	101%	32%
		<i>Situation Actuelle (I)</i>	<i>Proposition de l'Administration Générale (A)</i>	<i>Proposition du PNUD (B)</i>	<i>Variation A / I</i>	<i>Variation B / I</i>	<i>Variation B / A</i>
B	Minimum	71025	71025	80021,5	0%	13%	13%
	Maximum	165725	239117,5	314404	44%	90%	31%
		<i>Situation Actuelle (I)</i>	<i>Proposition de l'Administration Générale (A)</i>	<i>Proposition du PNUD (B)</i>	<i>Variation A / I</i>	<i>Variation B / I</i>	<i>Variation B / A</i>
C	Minimum	52085	52085	56820	0%	9%	9%
	Maximum	99435	184665	194135	86%	95%	5%
		<i>Situation Actuelle (I)</i>	<i>Proposition de l'Administration Générale (A)</i>	<i>Proposition du PNUD (B)</i>	<i>Variation A / I</i>	<i>Variation B / I</i>	<i>Variation B / A</i>
D	Minimum	25569	25569	47350	0%	85%	85%
	Maximum	63449	118375	184665	87%	191%	56%

Il ressort de la comparaison des deux options avec la situation actuelle les éléments suivants :

- **Option A : Proposition de l'Administration Générale comparée à la situation actuelle**

On dénote une variation de l'ordre de :

- 0 à 46% pour les A1
- 0 à 52% pour les A2
- 0 à 44% pour les B
- 0 à 86% pour les C
- 0 à 87% pour les D

Option B : Proposition du PNUD comparée à la situation actuelle

On dénote une variation de l'ordre de :

- -4 à 88% pour les A1
- -7 à 101% pour les A2
- 13 à 90% pour les B
- 9 à 95% pour les C
- 85 à 191% pour les D

• Comparaison des deux options entre elles

La comparaison des propositions entre elles a montré que la proposition du PNUD semble avantageuse par rapport à celle de l'Administration Générale. Aussi, on dénote une variation de l'ordre de :

- -4 à 29% pour les A1
- -7 à 32% pour les A2
- 13 à 31% pour les B
- 5 à 9% pour les C
- 56 à 85% pour les D

Dans l'optique des 2 options de la nouvelle grille indiciaire, le tableau 2 se présenterait de la manière suivante.

Un examen des données des nouvelles grilles indique permet de faire les remarques suivantes:

- ➔ Comme par le passé, une couverture des dépenses acceptable des dépenses par les salaires suppose qu'au moins que deux membres des ménages exercent une profession
- ➔ Il y a une meilleure couverture des dépenses par les salaires avec la nouvelle grille.
- ➔ La couverture est importante au niveau de la grille proposée par le PNUD comparativement à celle de l'Administration Générale

Situation suivant la grille de l'Administration Générale

Pour satisfaire leurs besoins élémentaires au moins deux membres des ménages doivent exercer une profession. Même dans ce cas, les revenus ne parviennent pas à couvrir totalement les dépenses. Le taux de couverture **se situerait entre 87% et 98% contre entre 62,5% et 84,33%** auparavant.

Par contre, au cas où dans le ménage, il n'y aurait qu'un seul membre qui exerce un emploi décent, la couverture des dépenses par les revenus ne serait que de l'ordre **56,3% à 60,2% contre 37,5% à 52,17%** auparavant.

Tableau2bis : Revalorisation des salaires suivant l'option A : proposition de l'Administration Générale

	Principales rubriques de dépenses	Type 1 (A1)	Type 2 (A2)	Type 3 (B)	Type 4 (C)
A	Dépenses mensuelles totales	575.000	415.000	255.000	160.000
B	Revenus mensuelles de 2 membres	500.000	400.000	250.000	150.000
C	Ecart entre revenus et dépenses = B-A	- 75.000	- 15.000	- 5.000	- 10.000
D	Taux de couverture des dépenses par les revenus = B/A	87,0%	96,4%	98,0%	93,8%
E	Revenus mensuels d'un membre	325.000	250.000	150.000	90.000
F	Ecart entre revenus et dépenses = E-A	- 250.000	- 165.000	- 105.000	- 70.000
G	Taux de couverture des dépenses par les revenus = E/A	56,5%	60,2%	58,8%	56,3%

Situation suivant la grille du PNUD

Pour satisfaire leurs besoins élémentaires au moins deux membres des ménages doivent exercer une profession. Dans ce cas, les revenus salariaux n'arrivent pas à couvrir totalement les dépenses. Le taux de couverture **se situerait entre 104,3% et 137,3% contre entre 62,5% et 84,33%** auparavant.

Par contre, au cas où dans le ménage, il n'y aurait qu'un seul membre qui exerce un emploi décent, la couverture des dépenses par les revenus ne serait que de l'ordre **56,5% à 75% contre 37,5% à 52,17%** auparavant.

Tableau 2ter : Revalorisation des salaires suivant l'option B : proposition du PNUD

	Principales rubriques de dépenses	Type 1 (A1)	Type 2 (A2)	Type 3 (B)	Type 4 (C)
A	Dépenses mensuelles totales	575.000	415.000	255.000	160.000
B	Revenus mensuelles de 2 membres	600.000	450.000	350.000	200.000
C	Ecart entre revenus et dépenses = B-A	-25.000	35.000	95.000	40.000
D	Taux de couverture des dépenses par les revenus = B/A	104,3%	108,4%	137,3%	125,0%
E	Revenus mensuels d'un membre	325.000	250.000	175.000	120.000
F	Ecart entre revenus et dépenses = E-A	- 250.000	- 165.000	- 80.000	- 40.000
G	Taux de couverture des dépenses par les revenus = E/A	56,5%	60,2%	68,6%	75,0%

Conclusion

A la lumière de cette analyse, **les syndicats de la FESSEP doivent s'engager à fond sur ce dossier de la nouvelle grille** pour que le travail décent devienne effectif dans l'Administration togolaise à travers la revalorisation des salaires des travailleurs de ce secteur.

Le moment est propice car le Togo :

- ❖ est partie prenante depuis juin 2009 de la mise en œuvre du Pacte Mondial pour l'emploi (PME) et
- ❖ vient de s'engager avec le BIT depuis octobre 2010 dans le processus de la mise en œuvre du «Programme Pays Travail Décent (PPTD)».

Cela suppose :

- La maîtrise du dossier (la question de capacité technique)
- La mobilisation des syndicats de la FESSEP et de ses travailleurs (la question de la mobilisation et de l'engagement)
- La mise en œuvre d'une stratégie pour interpeller le gouvernement pour que la nouvelle grille soit adoptée afin que les travailleurs de l'Administration bénéficient de meilleures conditions de vie puissent avoir **aux biens de consommation de première nécessité, aux services sociaux de base et aux services publics essentiels**

Annexes

L'actuelle grille salariale

		<i>Echelon</i>	<i>A1</i>	<i>A2</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>
Situation actuelle	Initial	1	123110	104170	71025	52085	25569
		2	137315	113640	80495	56820	29357
		3	151520	123110	89965	61555	33145
	Moyen	1	179930	142050	108905	71025	40721
		2	194135	151520	118375	75760	44509
		3	208340	160990	127845	80495	48297
	Terminal	1	222545	170460	137315	85230	52085
		2	236750	179930	146785	89965	55873
		3	250955	189400	156255	94700	59661
	Exceptionnel	1	265160	198870	165725	99435	63449

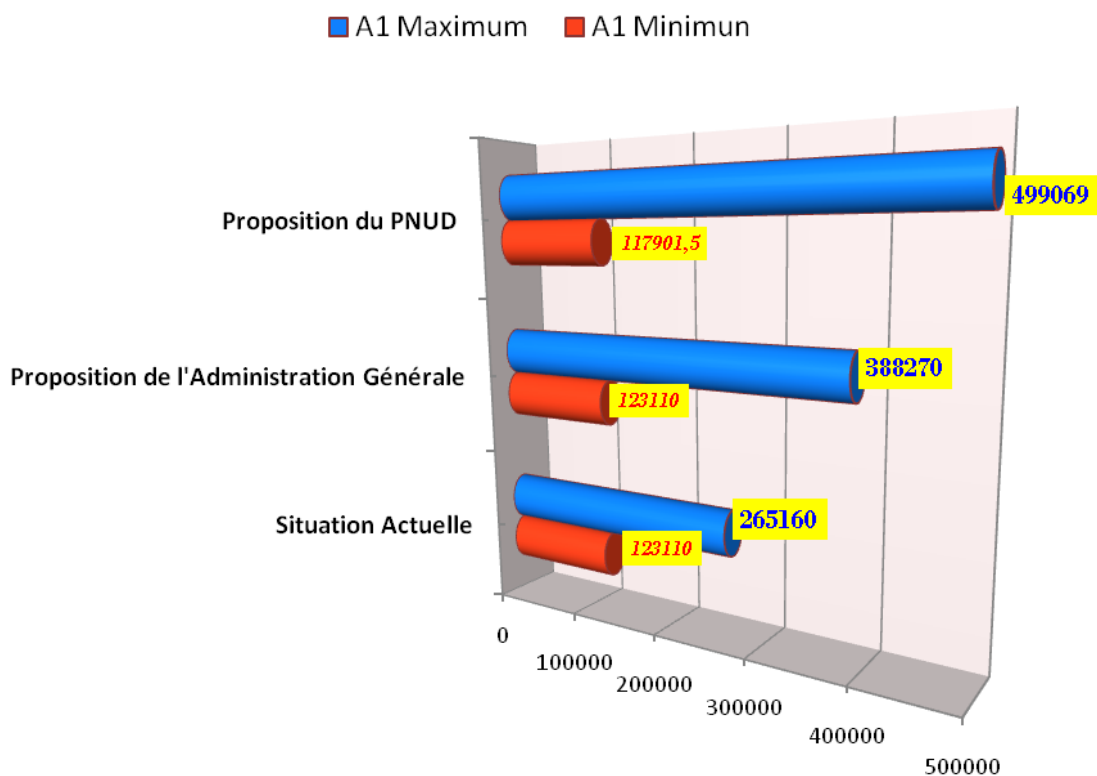
Le projet de nouvelle grille selon l'Administration Générale

		<i>Echelon</i>	<i>A1</i>	<i>A2</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>
Proposition de l'Administration Générale	Initial	1	123110	104170	71025	52085	25569
		2	142050	118375	82863	61555	32198
		3	160990	132580	94700	71025	38827
		4	179930	146785	106538	80495	45456
		5	198870	160990	118375	89965	52085
	Moyen	1	217810	175195	132580	99435	58714
		2	236750	189400	144418	108905	65343
		3	255690	203605	156255	118375	71972
		4	274630	217810	168093	127845	78601
	Terminal	1	293570	232015	179930	137315	85230
		2	312510	246220	191768	146785	91859
		3	331450	260425	203605	156255	98488
	Exceptionnelle I	1	350390	274630	215443	165725	105117
		2	369330	288835	227280	175195	111746
		3	388270	303040	239118	184665	118375

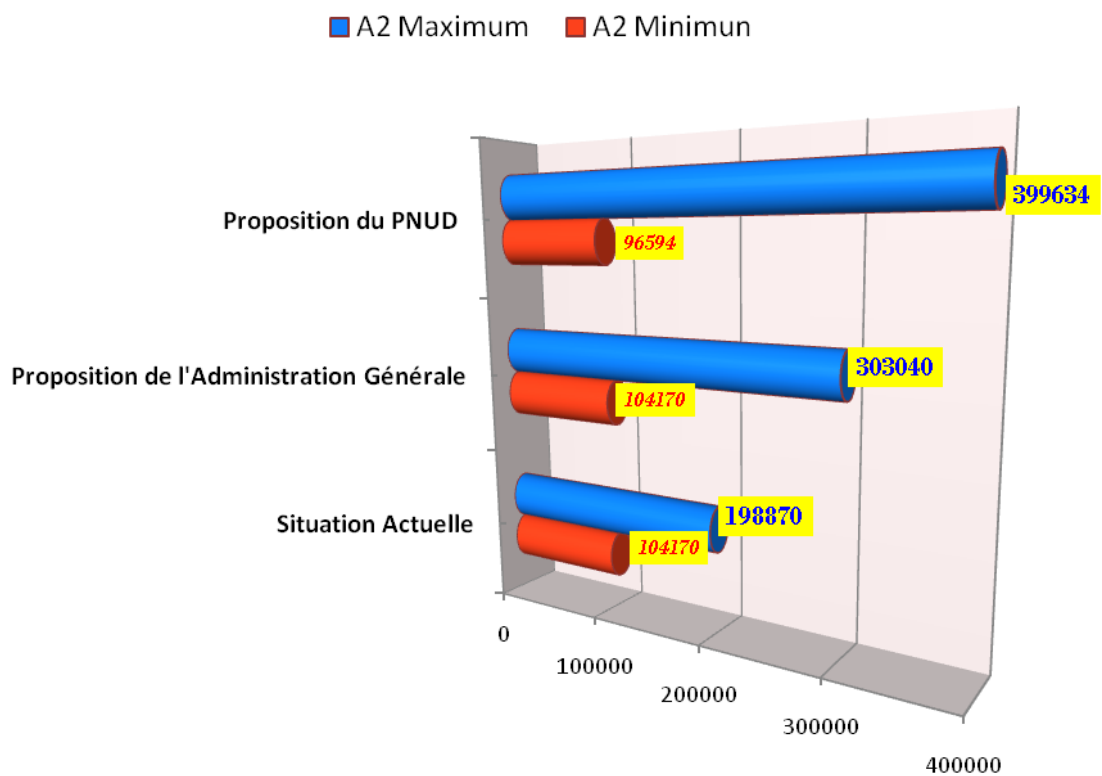
Le projet de nouvelle grille selon le PNUD

		Echelon	A spécial	A1	A2	B1	B2	C1	C2
Proposition du PNUD	Stagiaire	1	158149	117902	96594	80022	67237	56820	47350
	3 ^{ème} classe	1	186559	129739	106064	87124	72919	61555	52085
		2	224439	153414	125004	101329	84283	71025	61555
		3	262319	177089	143944	115534	95647	80495	71025
		4	300199	200764	162884	129739	107011	89965	80495
		5	338079	224439	181824	143944	118375	99435	89965
	2 ^{ème} classe	1	394899	252849	205499	162884	132580	108905	99435
		2	437514	281259	224439	177089	143944	118375	108905
		3	480129	300199	243379	191294	155308	127845	118375
		4	522744	323874	262319	205499	166672	137315	127845
	1 ^{ère} classe	1	589034	352284	285994	224439	180877	146785	137315
		2	636384	375959	304934	238644	192241	156255	146785
		3	683734	399634	323874	252849	203605	165725	156255
	Exceptionnelle	1	759494	432779	352284	276524	222545	175195	165725
		2	821049	465924	375959	295464	234856	184665	175195
		3	882604	499069	399634	314404	247167	194135	184665

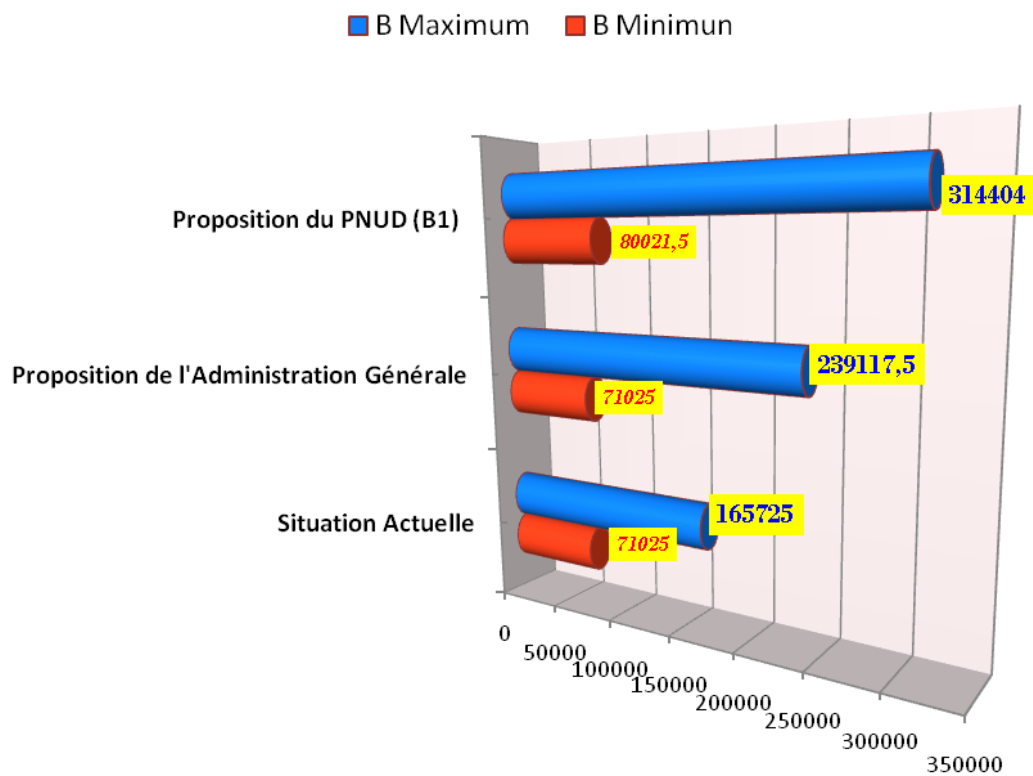
Comparaison pour la catégorie A1



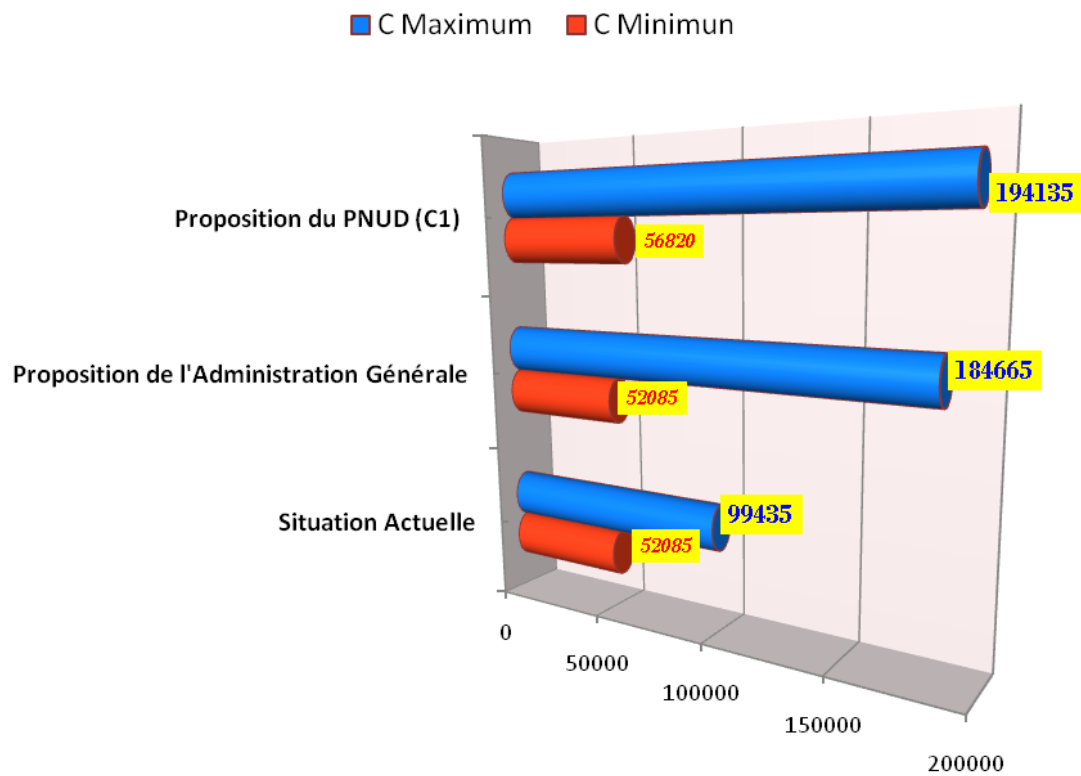
Comparaison pour la catégorie A2



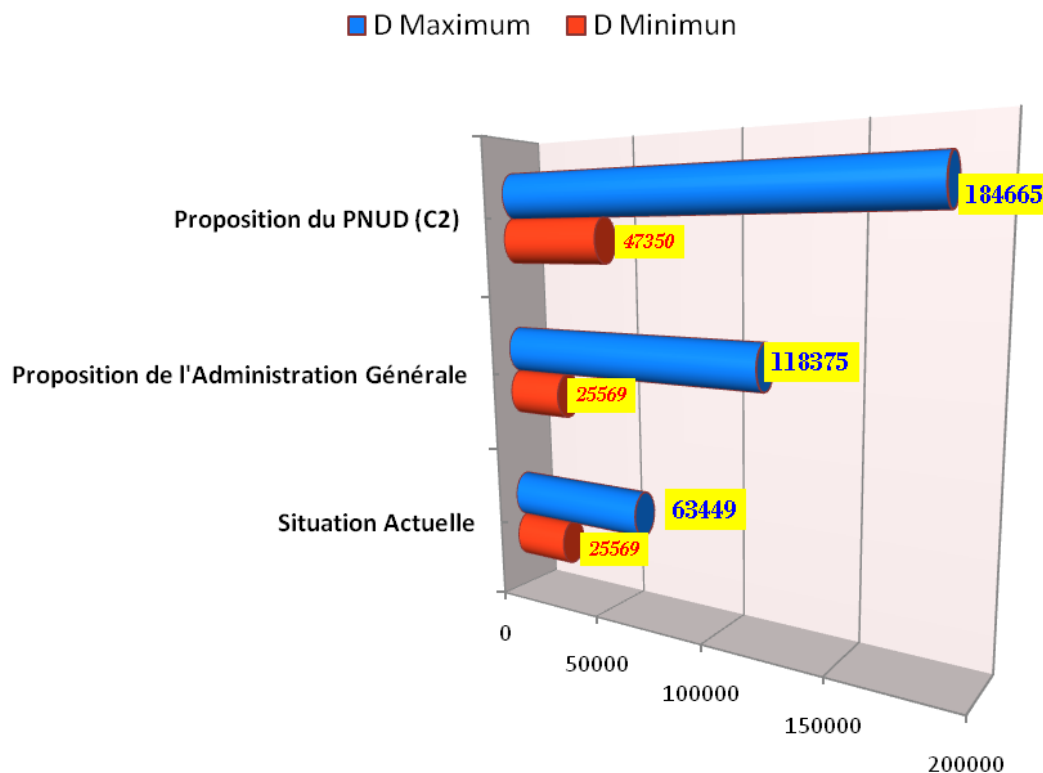
Comparaison pour la catégorie B



Comparaison pour la catégorie C



Comparaison pour la catégorie D



Comparaison des deux nouvelles propositions

	Catégorie	Echelon	Situation Actuelle (I)	Proposition de l'Administration Générale (A)	Proposition du PNUD (B)	Variation A/I	Variation B/I	Variation B/A
Initial	A1	1	123110	123110	129739	0%	5%	5%
		2	137315	142050	153414	3%	12%	8%
		3	151520	160990	177089	6%	17%	10%
	A2	1	104170	104170	106064	0%	2%	2%
		2	113640	118375	125004	4%	10%	6%
		3	123110	132580	143944	8%	17%	9%
	B	1	71025	71025	87124	0%	23%	23%
		2	80495	82863	101329	3%	26%	22%
		3	89965	94700	115534	5%	28%	22%
	C	1	52085	52085	61555	0%	18%	18%
		2	56820	61555	71025	8%	25%	15%
		3	61555	71025	80495	15%	31%	13%
	D	1	25569	25569	52085	0%	104%	104%
		2	29357	32198	61555	10%	110%	91%
		3	33145	38827	71025	17%	114%	83%

	<i>Catégorie</i>	<i>Echelon</i>	<i>Situation Actuelle (I)</i>	<i>Proposition de l'Administration Générale (A)</i>	<i>Proposition du PNUD (B)</i>	<i>Variation A/I</i>	<i>Variation B/I</i>	<i>Variation B/A</i>
Moyen	A1	1	179930	217810	252849	21%	41%	16%
		2	194135	236750	281259	22%	45%	19%
		3	208340	255690	300199	23%	44%	17%
	A2	1	142050	175195	205499	23%	45%	17%
		2	151520	189400	224439	25%	48%	19%
		3	160990	203605	243379	26%	51%	20%
	B	1	108905	132580	162884	22%	50%	23%
		2	118375	144418	177089	22%	50%	23%
		3	127845	156255	191294	22%	50%	22%
	C	1	71025	99435	108905	40%	53%	10%
		2	75760	108905	118375	44%	56%	9%
		3	80495	118375	127845	47%	59%	8%
	D	1	40721	58714	99435	44%	144%	69%
		2	44509	65343	108905	47%	145%	67%
		3	48297	71972	118375	49%	145%	64%

	<i>Catégorie</i>	<i>Echelon</i>	<i>Situation Actuelle (I)</i>	<i>Proposition de l'Administration Générale (A)</i>	<i>Proposition du PNUD (B)</i>	<i>Variation A/I</i>	<i>Variation B/I</i>	<i>Variation B/A</i>
Terminal	A1	1	222545	293570	352284	32%	58%	20%
		2	236750	312510	375959	32%	59%	20%
		3	250955	331450	399634	32%	59%	21%
	A2	1	170460	232015	285994	36%	68%	23%
		2	179930	246220	304934	37%	69%	24%
		3	189400	260425	323874	38%	71%	24%
	B	1	137315	179930	224439	31%	63%	25%
		2	146785	191768	238644	31%	63%	24%
		3	156255	203605	252849	30%	62%	24%
	C	1	85230	137315	146785	61%	72%	7%
		2	89965	146785	156255	63%	74%	6%
		3	94700	156255	165725	65%	75%	6%
	D	1	52085	85230	137315	64%	164%	61%
		2	55873	91859	146785	64%	163%	60%
		3	59661	98488	156255	65%	162%	59%

	<i>Catégorie</i>	<i>Echelon</i>	<i>Situation Actuelle (I)</i>	<i>Proposition de l'Administration Générale (A)</i>	<i>Proposition du PNUD (B)</i>	<i>Variation A/I</i>	<i>Variation B/I</i>	<i>Variation B/A</i>
Classe Exceptionnelle	A1	1	265160	350390	432779	32%	63%	24%
		2	265160	369330	465924	39%	76%	26%
		3	265160	388270	499069	46%	88%	29%
	A2	1	198870	274630	352284	38%	77%	28%
		2	198870	288835	375959	45%	89%	30%
		3	198870	303040	399634	52%	101%	32%
	B	1	165725	215443	276524	30%	67%	28%
		2	165725	227280	295464	37%	78%	30%
		3	165725	239118	314404	44%	90%	31%
	C	1	99435	165725	175195	67%	76%	6%
		2	99435	175195	184665	76%	86%	5%
		3	99435	184665	194135	86%	95%	5%
	D	1	63449	105117	165725	66%	161%	58%
		2	63449	111746	175195	76%	176%	57%
		3	63449	118375	184665	87%	191%	56%